Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP PAR, veuillez visiter :
cappar.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP PAR

EG1 : Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, partie orale d'histoire-géographie-EMC

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-PAR-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3**
pour l'ensemble de l'EG1

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Présenter et analyser le document du thème tiré au sort (3 questions) **Page 3**

2. Mobiliser les connaissances du programme (2 questions) **Page 5**

3. Expliquer les principes et valeurs de la République (2 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://cappar.fr/assets/annales/cap-par/Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique/2026/CAP PAR - Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Présenter et analyser le document du thème tiré au sort

À partir du document correspondant au thème tiré au sort parmi le corpus, le candidat conduit une présentation organisée et répond aux relances de l'examinateur. Il identifie et contextualise le document, en explique le sens, l'intérêt et une limite éventuelle.

Identifier le document

Question 1.1. Présentez la nature du document, son auteur ou son organisme producteur, sa date et son sujet. Pour un document statistique, précisez également la population ou le phénomène observé.

Identifiez le document tiré au sort. **DT 1** et **DT 3** sont des extraits des articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 par les représentants du peuple français. **DT 2** est une synthèse des Nations unies, publiée dans *World Urbanization Prospects: The 2018 Revision* : elle porte sur la part de la population mondiale vivant en zone urbaine. **DT 4** est une fiche de repères géographiques, sans auteur ni date indiqués. **DT 5** présente une situation civique en ligne, sans auteur ni date indiqués. **DT 6** est un extrait de l'article 1er de la Constitution française du 4 octobre 1958.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Document retenu : nature, source ou auteur, date et sujet ; pour le DT 2, population mondiale concernée et statut des données.

Contextualiser

Question 1.2. Situez le document dans son contexte historique, géographique ou civique, selon le thème tiré au sort. Appuyez votre réponse sur les repères et les informations disponibles dans le corpus.

Document	Contexte à mobiliser
DT 1 et DT 3	Révolution française, en 1789 : affirmation des droits et libertés.
DT 2 et DT 4	Urbanisation et mobilités ; les enjeux varient selon les territoires et leur niveau d'équipement.
DT 5	Expression et respect des personnes dans un espace numérique.
DT 6	Principes de la République française définis par la Constitution de 1958.

Pour le DT 1 ou le DT 3, situez la Déclaration dans la Révolution française et l'affirmation des libertés. Pour le DT 2, précisez que les données concernent le monde : 55 % en 2018 est une estimation, tandis que 68 % en 2050 est une projection publiée en 2018. Le DT 4 relie urbanisation, logements, services et déplacements entre résidence, travail, formation et consommation, sans décrire un territoire particulier. Les DT 5 et DT 6 renvoient respectivement aux règles de vie civique en ligne et aux principes constitutionnels français.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> 1789 : affirmation des droits et libertés. DT 2 et DT 4 : urbanisation et mobilités. DT 5 et DT 6 : libertés, respect et principes républicains.

Interpréter et évaluer

Question 1.3. Expliquez le sens du document et ce qu'il permet de comprendre. Présentez son intérêt et une limite éventuelle, en distinguant les informations établies des interprétations.

Le sens varie selon le document. Les DT 1 et 3 affirment la liberté d'opinion et la libre communication des pensées, tout en rappelant que leur manifestation ou leur exercice peut être encadré par la loi. Le DT 2 indique une estimation de 55 % de la population mondiale vivant en zone urbaine en 2018 et une projection de 68 % en 2050 ; le DT 4 présente des enjeux généraux associés à l'urbanisation. Le DT 5 oppose une critique à la diffusion d'un nom et de propos humiliants. Le DT 6 énonce les principes de la République et l'égalité devant la loi.

- **Intérêt :** le document apporte un texte de référence, des données ou une situation concrète.
- **Limite :** les DT 1, 3 et 6 sont des extraits ; le DT 2 comporte une projection ; le DT 4 reste général ; le DT 5 ne précise pas les circonstances. Séparez ces faits de votre interprétation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le document éclaire un droit, un principe ou une évolution ; sa portée dépend de ses limites : extrait, projection, repères généraux ou situation incomplète.

2. Mobiliser les connaissances du programme

Le corpus historique porte sur la Révolution française et l'affirmation des droits et libertés, tandis que son corpus géographique traite d'urbanisation, de mobilités et d'organisation des espaces. Les relances invitent le candidat à relier le document du thème tiré au sort aux repères et notions du programme.

Repères et relations

Question 2.1. Pour un document d'histoire, expliquez un repère ou une évolution en lien avec la période étudiée. Pour un document de géographie, localisez le phénomène et expliquez les relations entre espaces, habitants, déplacements ou aménagements que le document met en évidence.

Si le thème tiré au sort est historique : les DT 1 et 3 situent l'affirmation de droits et libertés pendant la Révolution française, commencée en 1789. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est adoptée le 26 août 1789. Son article 10 protège les opinions, y compris religieuses, et son article 11 garantit la libre communication des idées, dans les limites fixées par la loi.

- **Si le thème est géographique :** le DT 2 localise le phénomène à l'échelle mondiale. Les mobilités relient les lieux de résidence aux lieux de travail, de formation et de consommation. L'urbanisation augmente les besoins en logements, services, transports et aménagements, qui varient selon les territoires et leur niveau d'équipement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Histoire : la Révolution française affirme des droits en 1789. Géographie : l'urbanisation mondiale relie les lieux par les mobilités et accroît les besoins d'aménagement.

Réponse organisée

Question 2.2. Développez une réponse organisée en mobilisant au moins deux connaissances précises du programme et en les reliant au document. Si le document est statistique, distinguez les données observées des projections ou des interprétations.

Thème	Connaissances à relier au document
Histoire	La Révolution française débute en 1789. La Déclaration du 26 août 1789 affirme des droits : l'article 10 protège les opinions et l'article 11 la libre communication des pensées et des opinions, sous réserve des limites prévues par la loi.
Géographie	L'urbanisation est l'augmentation de la part de la population vivant en ville. Elle transforme les espaces et s'accompagne de déplacements entre résidence, travail, formation et consommation.

Pour le DT 2, les Nations unies estiment à 55 % la part urbaine mondiale en 2018 ; 68 % en 2050 est une projection publiée en 2018, pas une observation. Le DT 4 présente des repères généraux, sans statistiques propres à un territoire.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Histoire : la Déclaration de 1789 affirme les droits et libertés. Géographie : l'urbanisation transforme les espaces ; 55 % en 2018 est une estimation et 68 % en 2050 une projection.

3. Expliquer les principes et valeurs de la République

L'axe d'enseignement moral et civique s'appuie sur une situation d'expression et de respect dans un espace numérique ou sur l'article 1er de la Constitution de 1958. Le candidat identifie le principe, la valeur ou le droit en jeu, puis justifie une conduite respectueuse des règles et des droits de chacun.

Identifier le principe ou le droit

Question 3.1. À partir de la situation du DT 5 ou du DT 6, identifiez le principe, la valeur ou le droit en jeu. Appuyez votre réponse sur un élément précis du document.

Dans le DT 5, la liberté d'expression est en jeu : un élève peut critiquer une décision collective. Cette liberté doit s'exercer dans le respect de la dignité et des droits d'autrui, mis en cause par les propos humiliants. L'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 garantit la libre expression, tout en prévoyant que les abus peuvent être sanctionnés par la loi. Le document ne permet pas, à lui seul, de conclure à une infraction précise.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dans le DT 5, la critique est permise, mais les propos humiliants mettent en cause le respect de la dignité et des droits d'autrui.

Justifier une conduite

Question 3.2. Proposez une conduite respectueuse des règles et des droits de chacun. Justifiez votre réponse en mobilisant les principes de la République et en distinguant un fait, une opinion et un jugement argumenté.

Ne pas répondre publiquement par des insultes. Conserver les messages et en parler à un adulte de confiance dans l'établissement ; si besoin, demander le retrait du contenu ou utiliser un dispositif de signalement.

- **Fait :** un élève critique une décision ; un autre diffuse son nom et des propos humiliants.
- **Opinion :** on peut désapprouver la décision collective.
- **Jugement argumenté :** humilier une personne n'est pas acceptable, car la liberté d'expression s'exerce dans le respect de la dignité et de l'égalité garanties par la République.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ne pas répondre par l'humiliation : garder les messages, dialoguer et solliciter un adulte ou un signalement adapté.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve orale d'histoire-géographie-EMC du CAP Peintre applicateur de revêtements, session 2026, porte le code 26-CAP-PAR-EP1. L'EG1 est indiquée pour une durée de deux heures et un coefficient 3. Après cinq minutes de préparation, le candidat présente un document puis répond aux questions pendant dix minutes au maximum. Les thèmes portent sur les droits et libertés, l'urbanisation et les principes républicains.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 affirme les libertés d'opinion et d'expression, sous les limites prévues par la loi.
- Le DT 2 indique une estimation de 55 % de population mondiale urbaine en 2018 et une projection de 68 % en 2050 publiée en 2018.
- L'urbanisation soulève des enjeux de logement, d'accès aux services, de transports et d'aménagement, et relie les lieux par les mobilités.
- La Constitution de 1958 définit la République comme indivisible, laïque, démocratique et sociale, et affirme l'égalité devant la loi.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez la nature, la source, la date et le sujet du document avant de l'interpréter.
- Distinguez les estimations et les projections des mesures observées, notamment pour la valeur de 2050 du DT 2.
- Reliez au document au moins deux connaissances précises du programme dans une réponse organisée.
- En EMC, justifiez une conduite respectueuse et distinguez fait, opinion et jugement argumenté.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment présenter efficacement le document tiré au sort ?

Présentez dans l'ordre sa nature, son auteur ou organisme, sa date et son sujet. Situez-le ensuite dans son contexte, expliquez son idée principale et terminez par son intérêt et une limite éventuelle, en distinguant les faits de votre interprétation.

Q : Comment interpréter les pourcentages du document sur l'urbanisation ?

Présentez 55 % en 2018 comme une estimation et 68 % en 2050 comme une projection publiée en 2018. Cette dernière n'est pas une mesure observée. Reliez ces chiffres aux enjeux de logement, de services, de transports et d'aménagement.

Q : Combien de temps sont prévus pour la préparation et l'oral ?

Le candidat dispose de cinq minutes de préparation, puis présente son document et répond aux questions pendant dix minutes au maximum. La durée officielle indiquée sur le sujet est de deux heures pour l'épreuve EG1.

Q : Quels éléments sont évalués et quel barème faut-il retenir ?

La partie histoire-géographie-EMC est notée sur 20 points : 9 pour l'analyse du document, 7 pour les connaissances du programme et 4 pour les principes et valeurs de la République. Le coefficient 3 s'applique à l'ensemble de l'EG1.

Sujet officiel associé (PDF) : https://cappar.fr/assets/annales/cap-par/Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique/2026/CAP PAR - Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Peintre Applicateur de Revêtements : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.